



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES

SEANCE DU 07 MAI 2026

Délibération n° 2026.37

OBJET : Désignation d'un représentant de la commune au sein de la société publique locale "le service funéraire"

MEMBRES PRÉSENTS :

Stéphane ANTHOARD, Paulette BERNABEU, Vincent BOUDE, Stéphane CAGNY, Anne CALENDRAS, Lyliane CHARPENTIER, Pierre CICCIU, Didier CRETENET, Bérengère DETOEUF, Joffrey DUPOIZAT, Marion FAURE, Philippe GONNAND, Ghislain HECK, Nathalie JOIE, Elodie JUNIQUE, Christophe MARAUX, Elise MICHALLET, Céline NERIEUX, Thierry PASQUIER, Leopold PASTOR, Hector PENIN, Joëlle ROCHE, Arnaud ROY, François SAVIGNY, Carole SCHIEPAN, Cyrielle TABOUILLOT GRANGE, Agnès VERPILLAT

MEMBRES ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Valérie BILLEQUIN	pouvoir donné à	Agnès VERPILLAT
Céline CUCUMEL	pouvoir donné à	Joëlle ROCHE

SECRETAIRES DE SEANCE, désigné au titre de l'article L.2125.15 du CGCT : Vincent BOUDE

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1524-5 et R. 1524-3 et suivants ;

VU la délibération n°2017-44 en date du 15 juin 2017 par laquelle la ville de Saint-Genis-les-Ollières a adhéré à la société publique locale « le pôle funéraire public-Métropole de Lyon » renommé depuis « le service funéraire »

CONSIDÉRANT qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026 il convient de désigner un nouveau représentant du Conseil municipal de Tassin la Demi-Lune à l'Assemblée générale, à l'Assemblée spéciale et le cas échéant au Conseil d'administration du Service Funéraire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE à l'unanimité de procéder au scrutin public à main levée**
- **DESIGNE** Valérie BILLEQUIN titulaire et Agnès VERPILLAT suppléante comme représentantes à l'assemblée générale des actionnaires, à l'assemblée spéciale, et le cas échéant au conseil d'administration de la société publique locale Pôle Funéraire Public - Métropole de Lyon.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

Résultat du vote : UNANIMITÉ 23 votes POUR et 6 Abstentions (Anne CALENDRAS, Céline CUCUMEL, Didier CRETENET, Hector PENIN, Joëlle ROCHE, Cyrielle TABOUILLOT GRANGE)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire dès sa publication compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État le 12/05/2026

Saint-Genis-les-Ollières, le 07 Mai 2026.

Le Maire,

Joffrey DUPOIZAT

Le secrétaire de séance,

Vincent BOUDE